

Un(e) juge suppléant(e) de langue allemande au Tribunal militaire de cassation

La Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale met au concours un poste de juge suppléant(e) de langue allemande au Tribunal militaire de cassation. Les candidats et candidates doivent être des militaires et avoir le grade d'officier. Ils doivent être titulaires d'un brevet d'avocat cantonal ou avoir obtenu une licence en droit ou un master en droit dans une université suisse. Des connaissances approfondies et plusieurs années d'expérience en tant qu'officier de la troupe sont souhaitées.

La Commission judiciaire accorde une certaine importance à une répartition équilibrée des partis au sein du Tribunal militaire de cassation. Sous réserve des élections fédérales, l'UDC et, dans une moindre mesure, le PS, les Vert-e-s et le PVL sont actuellement sous-représentés parmi les juges suppléants.

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) procédera à l'élection au cours de la session d'hiver 2023. L'entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

Les dossiers de candidature comprenant un CV, des copies des diplômes et des certificats de travail, les coordonnées de deux personnes de référence, un extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire, ainsi qu'une photo d'identité récente doivent être adressés d'ici au **6 octobre 2023** à la Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale.

Par courrier postal : Secrétariat de la Commission judiciaire, Palais fédéral, 3003 Berne

Par courriel : GK.CJ@parl.admin.ch

Renseignements sur la procédure d'élection :

Anne Dieu, secrétaire de la Commission judiciaire, tél. 058 322 94 26

Mirjam Amstutz, secrétaire suppléante de la Commission judiciaire, tél. 058 322 91 31